



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Quelles sont les conditions pour être naturalisé français ?

Publié le 12 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

[Vidéo] Quelles sont les conditions à remplir pour acquérir la nationalité française par naturalisation ? Retrouvez la réponse dans notre vidéo.

Crédits : Service Public (DILA)

[Voir la version texte](#)

- La naturalisation, c'est pour qui ?

Vous êtes concerné si vous ne pouvez pas avoir la nationalité française d'une autre manière.

Par exemple, si vous êtes marié avec un Français ou une Française, vous pouvez devenir français par déclaration, sous conditions.

Si vous êtes père, mère, grand-parent, frère ou sœur d'un Français, vous pouvez aussi faire une déclaration de nationalité française, sous conditions

- Je dois vivre en France avec ma famille pour faire une demande ?

Oui, depuis au moins 5 ans. Sauf dans certaines situations, par exemple si vous êtes réfugié.

- Quel titre de séjour avoir ?

Vous devez avoir un titre de séjour en cours de validité. Si vous êtes Européen, vous n'en avez pas besoin.

- Je dois parler français ?

Vous devez savoir parler et écrire en français. Avec un niveau B1 oral et écrit du cadre européen de référence pour les langues (CERL).

- Je dois prouver mon intégration en France ?

Vous devez avoir des connaissances sur les grandes dates de l'histoire de la France, et connaître les droits et devoirs du citoyen. Il faut aussi respecter les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité.

- Va-t-on vérifier mon comportement et mon casier judiciaire ?

Oui. Vous ne devez pas avoir commis d'actes contraires à l'ordre public.

Et aussi

- [Nationalité française \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111)
- [Comment justifier de son niveau de connaissance de la langue française ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0